



INTER-DÉPARTEMENTALE FÉM. & MAS.

2020 - 2021

CORRÈZE - CREUSE - DORDOGNE - HAUTE VIENNE

En gras : modification règlementaire au 17 décembre 2020

Le présent règlement vient en complément des règlements généraux et sportifs.

Article 1 : Groupements sportifs qualifiés

6 équipes retenues par les CTF des 4 départements à partir des dossiers de candidatures envoyés par les clubs.

Article 2 : Conditions d'organisation

- Ballon taille 6
- Rencontres 4 x 8 minutes. Prolongation(s) de 4 minutes.
- L'heure des rencontres est fixée au samedi à 13h00.

Article 3 : Règles de participation

Types de licences autorisées	
OC	sans limite
1C et/ou 2C et/ou OCT	3 maxi
ASTCTC	3 joueurs minimum du club porteur

Article 4 : Désignation des officiels

Les OTM sont désignés par les clubs, les arbitres sont à la charge des clubs et désignés par la CDO du territoire du lieu de la rencontre (indemnité match 24€ + indemnité km).

Article 5 : Directives techniques

Voir le document Directives techniques NAQ U13 - U15

Article 6 : Ligne à trois points

La ligne à trois points (en pointillées) est maintenue à 6m25. En aucun cas la ligne à 6m75 ne doit être utilisée dans cette catégorie.

Article 7 : 1^{ère} Phase du championnat

6 équipes en matchs aller/retour.

La 1^{ère} phase se termine le 21 mars. Un classement est établi à l'issue des rencontres **selon l'article 12.**

Les équipes les mieux classées montent en championnat régional (voir règlement Ligue NA) en 2^{ème} phase.

Article 8 : Statut de l'entraîneur

Pas de statut de l'entraîneur.

Application du statut de l'entraîneur NAQ pour les équipes qualifiées pour la 2^{ème} phase régionale.

Article 9 : Charte des officiels

Débit arbitre par équipe	Débit OTM par équipe
1 ^{ère} phase : 5 pts 2^{ème} phase : 5 pts	0 point

Pas de pénalité sportive prévue dans la Charte des officiels (uniquement des pénalités financières).

Article 10 : 2^{ème} Phase du championnat

~~Poule de 6 équipes en matchs aller/retour regroupant :~~

- ~~les 3 dernières équipes de la 1^{ère} phase~~
- ~~les premiers de la 1^{ère} phase des championnats ID 19-24 et ID 23-87~~
- ~~le vainqueur du barrage entre les 2^{ème} de la 1^{ère} phase des championnats ID 19-24 et ID 23-87~~

Compte tenu du contexte sanitaire, la 2^{ème} phase de ce championnat est annulée. Les équipes non retenues en championnat régional rejoignent leur championnat départemental respectif.

Article 11 : Titre

~~Le premier de la 2^{ème} phase du championnat est déclaré champion U13 inter-départemental.~~

~~Une équipe entente (EN) peut être champion inter-départemental.~~

Article 12 : Classement

Le classement est établi :

- selon les règlements généraux si toutes les rencontres de la division ont été comptabilisées
- selon la règle du ratio si le nombre de rencontres comptabilisées de la division va de 50 à 99 %

nbre de pts

ratio = ----- X nbre rencontres théoriques

**nbre de rencontres
comptabilisées**

N.B. : Aucun classement ne sera établi si moins de 50 % des rencontres de la division sont comptabilisées.

Article 13 : Modification du règlement particulier

Les cas non prévus au règlement seront tranchés par les Présidents des CD19 - CD23 - CD24 - CD87 sur proposition de la Commission des Compétitions 87.

Article 14 : Mesures particulières COVID-19

Les matchs à rattraper seront reprogrammés dans l'ordre chronologique du calendrier.